

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 5 février 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 002-1789/10/CC

**■ Grand Projet de Ville Marseille-Septèmes - Quartier Plan d'Aou/Saint Antoine/La Viste Marseille (15ème arrondissement) - Approbation de l'avenant La Viste à la convention pluriannuelle de mise en oeuvre avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
DHCS 10/4180/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), établissement public à caractère commercial et industriel, créée en 2003, est l'interlocuteur des collectivités et maîtres d'ouvrage chargés de mettre en œuvre des opérations de rénovation urbaine dans les zones urbaines sensibles (ZUS).

Les concours financiers de l'ANRU sont destinés aux opérations d'investissement réalisées dans le cadre de projets de rénovation urbaine portant sur la création, la réhabilitation et la démolition de logements, les équipements publics et l'aménagement urbain.

Marseille compte douze ZUS réparties sur tout le territoire de la commune. Elles regroupent près de 225 000 habitants, soit plus du quart de la population marseillaise et près de 100 000 logements.

A ce jour, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé sept conventions pluriannuelles pour la rénovation urbaine des quartiers de Marseille :

- Plan d'Aou – Saint Antoine – la Viste (Marseille 15^{ème}) et Flamants – Iris (Marseille 14^{ème}), par délibérations du Conseil de Communauté du 10 octobre 2005,
- Saint Joseph (Marseille 14^{ème}), Saint Paul (Marseille 13^{ème}) et les Créneaux (Marseille 15^{ème}), par délibérations du Conseil de Communauté du 12 février 2007,
- La Savine (Marseille 15^{ème}) par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} décembre 2008,
- Saint Mauront (Marseille 3^{ème}) par délibération du Conseil de Communauté du 9 novembre 2009.

Ces sept projets sont situés à Marseille sur le territoire du Grand Projet de Ville (GPV).

La convention approuvée par le Conseil de Communauté du 10 octobre 2005 sur Plan d'Aou/Saint Antoine/La Viste prévoyait dans son article 15.1 un avenant à conclure sur le projet de requalification du secteur de la Viste, intégrant des aménagements autour de l'église à l'ouest et surtout dans les grands ensembles « 38 La Viste » et « La Viste Provence », deux cités HLM propriétés d'Erilia.

C'est dans ce contexte que la Ville de Marseille , avec le concours du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville (GIP-GPV), et en collaboration avec la Préfecture et la DDE, a présenté au Comité National d'Engagement de l'ANRU le 25 mai 2009 le projet de rénovation urbaine de la Viste. Le Comité d'Engagement National l'a reçu favorablement.

Le site d'intervention, situé entre le Plan d'Aou au nord et les Créneaux au sud s'étend de part et d'autre de l'ancienne route Nationale Aix-Marseille ; il mêle habitat ancien, petits pavillons et grands ensembles d'habitat social. Le site jouit d'atouts indéniables en terme de paysage et de vue sur la rade de Marseille, mais le quartier souffre de nombreux dysfonctionnements : dispersion des éléments de centralité du noyau villageois, mauvaise lisibilité du système viaire et accessibilité compliquée à certaines zones (deux accès peu repérables aux deux grandes cités HLM, pas de trame de circulation piétonne, sentiment d'insécurité, fonctionnement défaillant des services et des équipements de proximité, mauvais état, déshérence, manque d'entretien des espaces extérieurs du « 38 la Viste »).

La cité la « Viste Provence » est propriété d'Erilia depuis l'origine. Ce bailleur a acquis la cité HLM du « 38 La Viste » en 2003. Un diagnostic patrimonial a souligné la nécessité de réaliser un programme de réhabilitation important sur ce bâti.

Le projet se structure autour de deux orientations majeures :

- à l'ouest, le renforcement de l'attractivité du noyau villageois de la Viste, en améliorant les espaces publics de façon à favoriser la mixité des fonctions et densifier le quartier en services et équipements,
- à l'est, l'intégration des ensembles HLM « cité Provence » et « 38 La Viste » dans le fonctionnement global du quartier, la réhabilitation du bâti et des espaces extérieurs.

Les opérations de logements prévues sont la réhabilitation de 991 logements sociaux (306 sur « La Viste Provence » et 685 sur « 38 La Viste »), la résidentialisation des espaces extérieurs de ces deux groupes et la construction d'un programme de 43 logements en accession sociale.

En matière d'aménagement sur la Viste Est, le programme porte sur l'aménagement d'une place centrale, la création d'une voie d'accès à l'école Notre Dame la Viste – rue de la Largade, le réaménagement de la rue Serge Douriant ; et sur la Viste Ouest, la création de la rue de l'Eglise et de la rue du Lycée et l'aménagement d'espaces publics autour de l'église.

En ce qui concerne les équipements, le programme porte sur la requalification du groupe scolaire la Viste, le réaménagement de l'entrée du centre social, la troisième tranche de rénovation du centre social, la création d'un équipement petite enfance, la remise en service du gymnase et la requalification des terrains de sport.

Le coût TTC de cette opération, en valeur actualisée à la date des travaux, est évalué à 52 870 524 euros.

La base de financement prévisionnel est de 51 733 083 euros financés de la façon suivante :

- ANRU :	6 155 172 euros
- Région :	1 739 159 euros
- CUMPM :	1 928 916 euros
- Ville de Marseille :	2 446 988 euros dont 276 845 euros de subvention
- Opérateurs privés :	9 030 000 euros
- Bailleurs :	30 432 848 euros

L'ensemble des aménagements de l'espace sous maîtrise d'ouvrage communautaire est estimé à 2 684 076 euros H.T. ou 3 089 153 euros T.T.C.

La dépense effectivement à la charge de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'élève à 1 928 916 euros.

Les trois aménagements sous maîtrise d'ouvrage MPM sont les suivants :

- réaménagement de la rue Serge Douriant,
- retraitement du carrefour d'entrée du « 38 La Viste »,
- création de la rue du Lycée et de la rue de l'Eglise.

Dans le cadre de la convention Plan d'Aou/Saint Antoine/la Viste, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a déjà réalisé la desserte du programme de 55 logements situé à la Viste qui a permis de réaliser un bouclage sur la N8, passant devant le lycée et améliorant la structure urbaine de l'ouest de ce noyau villageois.

Les trois opérations prévues dans le présent avenant nécessitent des études complémentaires afin de préciser les coûts et le contenu. Ces études sont inscrites au programme d'étude de la Communauté urbaine.

Le Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville est appelé à percevoir les aides allouées à ce projet par les partenaires afin de les redistribuer aux différents opérateurs conformément à sa vocation.

Considérant l'amélioration qu'apportera ce projet au fonctionnement urbain du quartier de la Viste et la possibilité de financer les opérations prévues sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans l'autorisation de programme existant pour la convention Plan d'Aou/Saint Antoine/la Viste, il apparaît utile de l'approuver ;

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- La loi portant engagement national pour le logement n°2006-872 du 13 juillet 2006 ;
- Le décret n°2004-132 du 9 février 2004 relatif à l'ANRU ;
- Le décret n°2004-1005 du 24 septembre 2004 sur la majoration des subventions accordées par l'ANRU ;
- L'arrêté du 20 mars 2007 portant approbation du règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;
- La convention constitutive du GIP pour le GPV signée le 27 mars 2003 ;
- La délibération HAP 5/399/CC du 27 juin 2003 approuvant le protocole d'application et mise en œuvre 2003 ;
- La délibération HAP 001-1151/CC du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007 relative à la mise en œuvre de la charte locale d'insertion en application des conventions de rénovation urbaines passées avec l'ANRU ;
- La délibération HAP 001 – 279/08/CC du Conseil de Communauté du 8 février 2008 relative à la mise en œuvre de la charte locale de gestion urbaine de proximité en application des conventions de rénovation urbaine passées avec l'ANRU ;
- La délibération HAP 2/819/CC du Conseil de Communauté du 10 octobre 2005 approuvant la convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) sur le quartier Plan d'Aou/Saint Antoine/la Viste (Marseille 15^{ème}) ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 9 octobre 2006 ouvrant l'Autorisation de Programme Plan d'Aou n°2600/00133, fonction 822, nature 2315, sous-politique 310 à la Direction de la Voirie ;
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille du 14 décembre 2009 approuvant l'avenant la Viste à la convention de rénovation urbaine du quartier Plan d'Aou/Saint Antoine/la Viste à Marseille 15^{ème} ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

•

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le programme de l'opération de requalification du secteur la Viste décrit ci-dessus.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant la Viste à la convention pluriannuelle Plan d'Aou/Saint Antoine/La Viste, (Marseille 15^{ème}) ci-annexé.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant ou tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine - Autorisation de Programme Plan d'Aou n°2066/00133, fonction 822, nature 2315, sous-politique 310.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à la Politique de la Ville

Philippe SAN MARCO

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI